

Préconisations proposées à ANNEMASSE-AGGLO en vue de limiter les consommations d'eau, de chauffage, ainsi qu'une tarification plus juste pour l'enlèvement des déchets.

Lors de la réunion du 7 juin 2012 dans le cadre d'« Annemasse, ma ville demain », nous avons posé la question de l'équipement des bâtiments HQE en appareils permettant le relevé de la dépense individuelle d'énergie pour le chauffage.

Nous réitérons cette demande à propos de toutes les nouvelles constructions réalisées par Annemasse-Agglo. Nous souhaiterions aussi la compléter.

Comme nous l'avons évoqué lors d'autres réunions dans le cadre des conseils consultatifs, nous avons deux suggestions concernant la taxe d'enlèvement des ordures et le prix de l'eau.

A ce jour, la taxe d'enlèvement des déchets ménagers est indexée sur la taxe foncière, c'est-à-dire sur la surface de l'habitation.

Or, cet indice ne dit rien du nombre d'occupants qui donne une indication sur le volume d'ordures à traiter. Certes, ceci ne tient pas compte du tri sélectif parfois opéré, mais une taxe basée sur le nombre d'occupants du local – y compris les enfants – nous paraîtrait plus juste.

Quant au prix de l'eau, rien n'encourage les économies.

Nous proposons une tarification progressive : une consommation de base de 40 m³ par personne à un coût faible, une tranche pour les 40 m³ suivants plus chère et au-delà de 80 m³ par personne à un coût très élevé.

Aujourd'hui, le m³ coûte environ 2,60 €. Sur la base de ce tarif, **hors abonnements et hors TVA**, nous proposons la 1^{ère} tranche à 1,50 le m³, la 2^{ème} à 4,50 € le m³ et la 3^{ème} à 7 € le m³.

Nous avons récapitulé des simulations de consommation dans le tableau ci-dessous.

Consommation annuelle par personne En m ³	Coût au tarif actuel en €	Coût à un tarif progressif en €	Bilan par an pour une personne	Bilan par an pour une famille de 4 personnes
40	40x2,60 = 104	40x1,50 = 60	44 € d'économie	176 € d'économie
60	60x2,60 = 156	40x1,50+20x4,50 = 150	6 € d'économie	24 € d'économie
80	80x2,60 = 208	40x1,50+40x4,50 = 240	Supplément de 32 €	Supplément de 128 €
120	120x2,60 = 312	40x1,50+40x4,50+40x7 = 520	Supplément de 208 €	Supplément de 832 €

La consommation moyenne, selon l'INSEE, serait de 60 m³ par personne et par an, ce qui nous semble fort élevé et témoignant d'un grand gaspillage. 40 m³ par personne et par an nous semble un objectif de consommation raisonnable (douche au lieu du bain, fermeture du robinet pendant le lavage des mains...etc.). Une consommation de 120 m³ vaudrait pour quelqu'un qui prend un bain par jour toute l'année.

Les deux modifications opérées en même temps devraient permettre de limiter les fraudes sur le nombre de personnes déclarées par logement. Qui déclarerait un nombre de personnes inférieur à la réalité verrait son eau facturée au prix fort.

Un tel tarif pourrait être envisagé aussi pour les entreprises.

Les efforts pour l'environnement sont hélas consentis souvent sans enthousiasme, si ce n'est avec réticence, quant ils ne sont pas inexistantes alors que la situation de la planète est préoccupante. La manière la plus efficace restant celle qui « touche au porte-monnaie » : le covoiturage ne s'est-il pas développé lorsque le prix de l'essence a augmenté dans les années 90.

La responsabilité des collectivités locales passe par la responsabilisation des citoyens.

Nous vous remercions de votre lecture.



OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération Passage Bleu
74100 ANNEMASSE

Membre du Bureau des Conseils Consultatifs de
la ville d'Annemasse.